JD/SF

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR

/=)NNEE 1960 - N° 83 /PCM/MI.

/_)ECRET DU /=)REMIER /)/)INISTRE

/_E /=)REMIER /)/)INISTRE

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
16 Avril 1960
Arrivée N° 489 SGCM

VU la Loi N° 59/3 du 15 Février 1959, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi organique N° 59/35 du 31 Décembre 1959, portant institution et organisation des Conseils Généraux ;

VU le Décret N° 34/PCM/MI du 29 Février 1960, fixant les attributions des Délégués Régionaux ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

/_) E C R E T E

ARTICLE 1er : Mr. DELAROZIERE, Administrateur en Chef de la FOM est nommé Délégué Régional de la Région Nord-Est.

ARTICLE 2: Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Porto-Novo, le I4 Avril 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

P.C.M. 4
M I 4
Ministres et Secrétaire d'Etat 12
Commandants de Cercle de PARAKOU 1
de NIKKI 1
de KANDI 1
Chef Subdivision BEUBERIKE..... 1
Chef de Sub. BANIKOARA 1
Chef de Sub. MALANVILLE 1
Chef de Poste SEGBANA .. 1